

## **Rapport n°4**

### **Elezzione di l'agjuntu à i quartieri di u meziornu di a cità**

Election de l'adjoint des quartiers du sud de la ville

La création du poste d'adjoint des quartiers du sud de la ville impose de procéder à son élection conformément aux articles L.2122-7 et suivants du CGCT.

Ce nouvel adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Cet adjoint nouvellement élu, prendra place au dernier rang dans l'ordre des adjoints.

#### **En conséquence, il est proposé :**

- De procéder à l'élection d'un adjoint des quartiers du sud de la ville de Bastia.